RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LE CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Force de proposition de la société civile organisée

Troisième assemblée constitutionnelle de la République après l'Assemblée nationale et le Sénat, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) favorise le dialogue entre les différentes composantes de la société civile organisée et qualifiée en assurant l'interface avec les décideurs politiques.

Le CESE joue un rôle essentiel dans la période de mutation économique, sociale et environnementale actuelle. Il conseille le Gouvernement et le Parlement et participe à l'élaboration et à l'évaluation des politiques publiques dans ses champs de compétences. Le CESE regroupe des personnalités associées ainsi que des membres désignés par les principales associations de France, les syndicats de salariés, les organisations patronales et de nombreux acteurs de la société civile.

Le Conseil a vocation à écouter, recueillir, capter, traiter, utiliser, restituer dans des formes adaptées et utiles à la décision publique la parole citoyenne. Depuis son élection en novembre 2015, le Président Bernasconi a donné une impulsion majeure à son intégration dans les travaux de l'assemblée. Le CESE a expérimenté de nombreux dispositifs participatifs, tels que le lancement de consultations citoyennes, la veille et le traitement de pétitions en ligne ou encore l'intégration de citoyens à ses travaux.

Patrick Bernasconi
est le président
du CESE depuis le
1er décembre 2015

46 % de conseillères
52 % des postes de gouvernance au CESE sont occupés par des femmes

233 conseillères et conseillers
63 personnalités associées
18 groupes
12 formations de travail
5 ans de mandat, renouvelable 1 fois

LES MISSIONS DU CESE

4 missions

1 ÉCLAIRER LES POUVOIRS PUBLICS

Le CESE conseille le Gouvernement et le Parlement dans l'élaboration de la politique économique, sociale et environnementale

2 PRODUIRE DU CONSENSUS PRIVILÉGIANT L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Le CESE favorise le dialogue entre des intérêts réputés antagonistes qui aboutit à des propositions partagées

3 ÉVALUER LES POLITIQUES PUBLIQUES

Le CESE contribue à l'évaluation des politiques publiques à caractère économique, social et environnemental

4 INTERAGIR AVEC LES SOCIÉTÉS CIVILES ORGANISÉES

Le CESE promeut le dialogue et la coopération avec ses déclinaisons régionales (les CESER) et ses homologues européens et étrangers

Le CESE, vecteur de participation citoyenne

Afin d'associer les citoyens à ses travaux, le Conseil expérimente des dispositifs participatifs variés :

- La veille et le traitement de pétitions en ligne dans le cadre de saisines d'initiative
- L'intégration de citoyens au sein des formations de travail
- Le lancement de consultations en ligne
- L'organisation de débats, d'ateliers en présentiel pour faire émerger les idées

MODES DE SAISINE

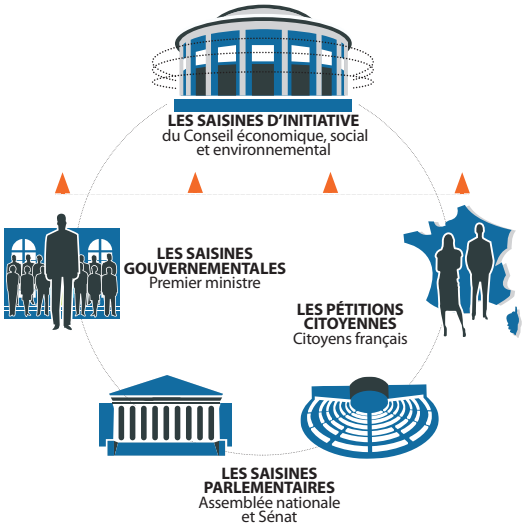

Une saisine désigne le sujet et constitue le point de départ du travail des membres du CESE.

Le Conseil peut être saisi par le Gouvernement, le Parlement, par voie de pétition citoyenne ou bien s'autosaisir d'une thématique afin de rendre un avis, une étude ou une résolution sur le sujet.

UNE COMPOSITION QUI REFLÈTE LA DIVERSITÉ DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

Représentant des dizaines de millions de Françaises et de Français, en métropole et dans les territoires ultra-marins, les membres du CESE sont immergés au cœur des problématiques de notre société et proposent des solutions innovantes et adaptées aux enjeux d'aujourd'hui et de demain.

Les conseillères et conseillers se répartissent en 3 grands pôles :

vie économique et du dialogue social

cohésion sociale et territoriale et de la vie associative

protection de la nature et de l'environnement

Plus de 80 organisations sont représentées.

- AFOIT - Association Française pour l'Organisation Internationale du Travail
- Agence du Don en Nature
- Assemblée permanente des Chambres d'Agriculture
- Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat
- ATD Quart Monde
- Banlieues Actives
- Caisse centrale de la MSA
- CCI France
- Centre des Jeunes dirigeants d'entreprises
- Centre français des Fonds et Fondations
- CFDT
- CFE-CGC
- CFTC
- CGT
- CGT-FO
- Chambre Nationale des Professions Libérales
- COFAC
- Comité national olympique et sportif
- Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment
- Confédération des PME
- Confédération générale de l'alimentation en détail
- Confédération nationale de l'artisanat des métiers et des services
- Confédération nationale des Associations familiales catholiques
- Confédération paysanne
- Confédération syndicale des familles
- Conseil national des chambres régionales de l'économie sociale et solidaire (CNCRESS)
- COOP DE FRANCE
- Coordination rurale - Union nationale
- Coordination Sud
- CG SCOP
- EDF
- Familles de France
- Familles rurales
- Fédération des associations générales étudiantes
- Fédération des parcs naturels régionaux de France
- Fédération des particuliers employeurs de France (FEPEM)
- Fédération Léo Lagrange
- Fédération nationale de la mutualité française
- Fédération nationale de la pêche
- Fédération nationale des chasseurs
- Fédération nationale des Sociétés coopératives d'HLM
- Fédération nationale du Crédit Agricole
- Fédération syndicale unitaire
- FNCC
- FNSEA
- Fondation AG2R LA MONDIALE
- Fondation ESCP Europe
- Fondation Jean Jaurès
- Fondation Nature Homme
- Fondation TF1
- Fonds de garantie des victimes d'actes de terrorisme et d'autres infractions (FGTI)
- Forum Français de la Jeunesse
- France Nature Environnement
- Humanité et biodiversité
- Jeunes Agriculteurs
- Jeunesse Ouvrière Chrétienne
- La Croix Rouge Française
- La Poste
- Laboratoire de l'Egalité
- Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement
- Le mouvement associatif
- Les amis de la terre
- Ligue de l'enseignement
- Ligue pour la protection des oiseaux
- MEDEF
- Mouvement rural de jeunesse chrétienne
- Petits frères des Pauvres
- Planning Familial
- Réseau action climat France
- Scouts et guides de France
- Surfrider Foundation Europe
- U2P
- UNAF
- Union des employeurs de l'Economie sociale et solidaire
- Union nationale des étudiants de France
- Union nationale des Professions libérales
- Union syndicale solidaires
- Union syndicale solidaires
- UNIOPSS
- UNIS-CITE
- UNSA

Les conseillères et conseillers se répartissent au sein de **18 groupes**, et intègrent des formations de travail : sections, délégations et commissions temporaires, chargées de l'élaboration des travaux du CESE.

Le Gouvernement peut appeler à siéger en section, pour une période et une mission déterminées, des personnalités choisies en raison de leur compétence. Ces « personnalités associées » participent au sein des sections, à l'élaboration des travaux du CESE.

LE FONCTIONNEMENT DU CESE

L'élaboration des travaux du CESE

C'est au sein des formations de travail que sont discutées et définies les positions communes qui seront ensuite présentées et votées en séance plénière.

Sur une thématique précise, la formation de travail désignée par le Bureau élit un ou plusieurs rapporteurs, chargés d'organiser et de conduire les débats, puis de porter le projet d'avis ou d'étude. Dans ce cadre, des personnalités spécialistes du sujet sont auditionnées, afin d'éclairer les réflexions des membres du CESE.

Suite aux auditions, aux débats, à la rédaction de propositions ayant remporté un consensus au sein de la formation de travail (vote interne à la formation de travail), le projet est présenté et soumis au vote des conseillères et conseillers du CESE à l'occasion d'une assemblée plénière. Ces assemblées se réunissent 4 fois par mois.

Le CESE produit ainsi entre 25 et 30 avis par an.

Les formations de travail du CESE : neuf sections et trois délégations

SECTIONS

- ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES
- AFFAIRES EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES
- AFFAIRES SOCIALES ET SANTÉ
- AGRICULTURE, DE LA PÊCHE ET DE L'ALIMENTATION
- AMÉNAGEMENT DURABLE DES TERRITOIRES
- ÉCONOMIE ET FINANCES
- ÉDUCATION, CULTURE ET COMMUNICATION
- ENVIRONNEMENT
- TRAVAIL ET EMPLOI

Délégations

Prospective et évaluation des politiques publiques	Outre-mer	Droits des femmes et égalité

Par ailleurs, le Bureau peut créer des commissions temporaires, afin d'étudier des problèmes spécifiques ou des questions dépassant le champ de compétences d'une section.

© Direction de la communication du CESE - Septembre 2019

Le CESE a pour siège un monument historique : le **Palais d'Iéna**, chef-d'œuvre d'architecture moderne construit par le célèbre architecte Auguste Perret.

Le Palais d'Iéna, situé à Paris dans le 16e arrondissement, est un monument d'inspiration classique, à l'image du Parthénon d'Athènes. Il a été construit en béton armé, matériau moderne par excellence. Il a été réalisé en 1939 par l'un des architectes français les plus célèbres du XXe siècle : **Auguste Perret**. Cet artiste est connu pour avoir donné ses lettres de noblesse au béton armé.

©CESE- KatrinBaumann - Benoît Fougeirol
Palais d'Iéna, Auguste Perret, UFSE, SAIF, www.unionpourlenfance.com

Retrouvez les assemblées plénières en direct et VOD sur **lecese.fr**

Suivez le CESE sur les réseaux sociaux

L'ŒIL DU CESE
la revue trimestrielle et le blog

Retrouvez les billets des membres sur **loeilducese.fr**

Contact
contact@lecese.fr

9 place d'Iéna, 75775 Paris cedex 16
tél. : 01 44 43 60 00